



**Position prébudgétaire 2009-2010
du Conseil du patronat du Québec**

Présentée à la ministre des Finances du Québec,
Monique Jérôme-Forget
Le 16 février 2009



Position prébudgétaire 2009-2010 du Conseil du patronat du Québec

Présentée à la ministre des Finances du Québec,
Monique Jérôme-Forget
Le 16 février 2009

Le gouvernement du Québec a déjà mis sur pied plusieurs mesures que nous avons saluées pour faire face à la crise financière et la récession économique. Ces mesures ciblent des besoins réels de l'économie du Québec et des employeurs. Soulignons notamment :

- l'accélération des investissements dans les infrastructures publiques;
- le programme Renfort, visant à remédier au problème de liquidités et d'accès au financement des entreprises;
- l'assouplissement des règles régissant les régimes de retraite.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) souhaite rappeler l'importance de garder une vision de long terme, même dans les situations difficiles, afin que les mesures adoptées répondent à l'état réel de la situation et positionnent avantageusement les entreprises québécoises pour profiter de la reprise. Pour y parvenir, le gouvernement peut intervenir judicieusement en réalisant des investissements en infrastructures qui laisseront des actifs pour l'avenir, en stimulant les investissements privés qui renforcent la compétitivité de tous les secteurs industriels et en investissant aussi dans le capital humain. Ces choix permettent d'agir puissamment sur notre économie sans retomber dans l'ornière des déficits structurels.

I. CONTRÔLE DES DÉPENSES ET PLAN CRÉDIBLE DE RETOUR RAPIDE À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Malgré le contexte difficile, le gouvernement doit garder le cap sur le contrôle de la croissance des dépenses de programmes. C'est en effet la priorité de nos membres, grandes et petites entreprises. Alors que les revenus diminuent, le risque de perdre le contrôle et de retomber dans les déficits chroniques est préoccupant. Jusqu'ici, le gouvernement a su contrôler ses dépenses de programmes mieux que la plupart des gouvernements provinciaux et que le gouvernement fédéral. Nous sommes donc confiants qu'il est capable de poursuivre dans la même direction.

Tout déficit attendu en raison de la conjoncture actuelle doit s'accompagner d'un plan crédible de retour rapide à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement doit s'engager solennellement à respecter la *Loi sur l'équilibre budgétaire* à cet égard. Le contexte conjoncturel difficile ne doit pas nous faire oublier le contexte structurel du vieillissement de la population qui se fera sentir de plus en plus dans les années à venir. On ne peut donc pas recourir à l'endettement sur une longue période.

II. INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LES INFRASTRUCTURES

Parmi les différentes mesures annoncées, les plus prometteuses à notre avis sont celles relatives aux investissements en infrastructures. L'état de nos infrastructures n'est pas enviable. Ces investissements nécessaires permettent en même temps d'établir la base pour une bonne reprise et une meilleure croissance économique.

Il est important par ailleurs que les plans d'infrastructures ne se limitent pas aux routes et aux autoroutes, mais s'étendent à d'autres projets structurants qui laissent des actifs et permettront éventuellement un meilleur contrôle des dépenses. Par exemple, accélérer l'informatisation des dossiers médicaux en santé et l'accès à l'Internet haute vitesse en régions éloignées, et autres investissements en TIC.

Vu l'ampleur de ces investissements, il n'est peut-être pas superflu de rappeler l'importance de faire attention au gaspillage et à la saturation dans l'industrie de la construction, de même qu'aux coûts supplémentaires liés à la rigidité de la réglementation dans le secteur de la construction. D'ailleurs la formule PPP pourrait s'avérer avantageuse pour certains de ces investissements.

III. FISCALITE DES ENTREPRISES FAVORISANT LES INVESTISSEMENTS PRIVES

Abolition complète de la taxe sur le capital dès janvier 2010

Si les investissements publics contribuent à la relance de l'économie, ils ne remplacent toutefois pas les investissements privés et leur impact sans pareil sur la prospérité économique future. Étant donné la conjoncture défavorable, durant laquelle beaucoup d'entreprises ne réaliseront pas de profits, l'abolition anticipée de la taxe sur le capital représente un levier puissant favorisant les projets d'investissements privés. Nous estimons que l'abolition de la taxe sur le capital dès janvier 2010 représente un coût net supplémentaire d'environ 77 M\$ pour 2009-2010 et de 263 M\$ pour 2010-2011¹. Rappelons que les effets nocifs de cette taxe ont été démontrés par tous les économistes et décriés par tous les partis politiques, et que le ministère des Finances estime qu'un dollar de baisse de cette taxe à l'investissement entraîne, à terme, une hausse de 1,33 \$ du PIB.

Stabilisation du niveau des taxes sur les salaires

Le gouvernement devrait aussi assumer sa responsabilité dans le dossier des taxes sur les salaires, ou taxes sur la masse salariale, au moment où la situation de l'emploi se détériore. Le fardeau de ces taxes est plus élevé ici qu'ailleurs au Canada et nous rend moins compétitifs. De plus, à l'instar de la taxe sur le capital, ce sont également des taxes que les entreprises paient indépendamment de leurs profits. À l'instar du gouvernement fédéral, qui maintiendra à leur niveau actuel les taux de cotisations à l'assurance-emploi, le gouvernement du Québec devrait

¹ Selon les données du ministère des Finances du Québec dans le *Plan budgétaire 2007-2008*, page G.4, et le *Plan budgétaire 2008-2009*, page F.7.

suivre la recommandation du rapport Fortin sur l'investissement des entreprises et ne plus augmenter cet élément de la fiscalité des entreprises.

Un taux d'impôt des sociétés de 10 % dès 2010

De plus, nous réitérons notre recommandation de revenir à un taux d'impôt des sociétés de 10 % dès 2010 pour s'assurer que le Québec ait une avance claire sur les autres provinces et les autres pays en matière de fiscalité en vue d'attirer les investissements nécessaires pour l'amélioration de notre productivité et notre niveau de vie.

Rendre permanent ou prolonger l'amortissement accéléré

L'amortissement accéléré sur les machines et les équipements devrait être rendu permanent, ou à tout le moins prolongé.

Le prochain budget pourrait introduire aussi un amortissement de 100 % pour les ordinateurs, comme l'a fait le gouvernement fédéral, dans le but d'accélérer les investissements.

De même, d'autres mesures d'harmonisation avec les incitatifs fédéraux auraient pour effet de faciliter leur mise application et de réduire le fardeau de conformité. Outre l'amortissement accéléré, on peut penser par exemple aux crédits pour la rénovation résidentielle.

IV. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL HUMAIN PAR LA FORMATION

La formation représente le meilleur outil pour aider les travailleurs dans les entreprises et les industries en difficulté. Il s'agit aussi d'un investissement, en capital humain, qui laisse un actif bien réel : un bagage de compétences pour les travailleurs du Québec.

Étendre le crédit d'impôt à la formation à l'ensemble des secteurs

Dans cette perspective, nous incitons le gouvernement à étendre le crédit d'impôt à la formation du secteur manufacturier à l'ensemble des secteurs jusqu'en 2012 pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée. Cette suggestion a été formulée aussi au ministre de l'Emploi, M. Sam Hamad, et reprise par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le coût de ces crédits pour le secteur manufacturier étant estimé à 29 millions pour 2009², nous évaluons que, pour les autres secteurs, le coût annuel se situerait à environ 126 millions³.

Faire pression sur le gouvernement fédéral pour mettre le programme de l'assurance-emploi à contribution

Par contre, nous recommandons au gouvernement du Québec de faire pression sur le gouvernement fédéral afin que le programme de l'assurance-emploi soit mis à contribution pour appuyer les efforts de formation en entreprise. Une telle mesure favorisant le maintien en emploi des travailleurs, ce programme en récupérera dans les faits une partie des bénéfices. Qui plus est, les crédits d'impôt pourraient alors être transformés en réduction de cotisation à l'assurance-emploi, une taxe sur les salaires assumée par toutes les entreprises même en l'absence de rentabilité, comme c'est souvent le cas dans les secteurs les plus à risque de recourir aux compressions de postes et aux mises à pied.

² Voir le document du ministère des Finances du Québec, *Dépenses fiscales 2008*, pages A.57 et B-210.

³ Considérant que le secteur manufacturier représente environ 15 % de la main-d'œuvre, que l'utilisation du crédit d'impôt ne varie pas d'un secteur à l'autre et que l'on exclut le secteur public, soit environ 20 % de tous les emplois.

V. DES SOLUTIONS NON BUDGETAIRES A NE PAS NEGLIGER

D'autres éléments, non budgétaires, peuvent améliorer l'environnement des affaires au Québec et mieux nous positionner en prévision de la reprise. Plusieurs solutions de ce type sont déjà connues grâce à plusieurs rapports commandés par le gouvernement et contenant des recommandations très pertinentes. Nous invitons donc le gouvernement à mettre à l'ordre du jour les récentes recommandations les plus porteuses contenues dans :

- le rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises (rapport Fortin, mars 2008);
- le rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé (rapport Castonguay, février 2008);
- le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics (rapport Montmarquette, mars 2008).